



**Conseil du 11^e arrondissement de Paris
Séance du mercredi 15 mai 2024**

**Vœu relatif à la préservation de la boulangerie du 45 rue Popincourt
et à sa protection au titre des Monuments Historiques**

Le Conseil du 11^e arrondissement, considérant :

Que le 45 de la rue Popincourt accueille un immeuble d'angle de faible hauteur, typique du paysage faubourien du 11^e arrondissement, qui, autrefois, abritait une boulangerie « française et viennoise », aménagée au début du 20^e siècle ;

Que celle-ci présentait une devanture et un intérieur aux décors remarquables ;

Que ces derniers proviennent du célèbre atelier Benoist et Fils, qui était, au début du siècle dernier, spécialisé dans les décors des magasins d'alimentation, notamment ceux des boulangeries-pâtisseries ;

Que cet atelier en a, en effet, décoré et, partant, sublimé plusieurs, que ce soit dans le 11^e arrondissement ou ailleurs à Paris ;

Que l'on peut citer, en ce sens, les boulangeries du 28 boulevard Beaumarchais dans le 11^e ; du 29 rue de Poitou dans le 3^e, du 64 rue Saint-Dominique dans le 7^e ou encore du 155 rue d'Alésia dans le 14^e ;

Que pour revenir à la façade du 45 de la rue Popincourt, celle-ci est composée de six panneaux, aux scènes champêtres avec des moulins, des meules de blés et des rivières ;

Qu'en raison de leur intérêt historique et artistique, la devanture, ainsi que les décors intérieurs ont été, par un arrêté du 23 mai 1984, inscrits au titre des Monuments Historiques ;

Qu'en dépit de cette inscription, les décors intérieurs, fortement dégradés, ont dû être retirés et qu'ils sont en attente de restauration ;

Que les panneaux de la devanture présentent eux aussi une dégradation importante, qui nécessite de les déposer à leur tour pour les préserver ;

Que ces décors, comme l'immeuble, font partie du patrimoine faubourien, dont la sauvegarde fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de la Mairie du 11^e et de la Ville de Paris dans le cadre de la révision du PLUB en cours ;



Qu'en effet ce patrimoine, même s'il n'est pas monumental, participe à l'identité et la beauté de Paris et qu'il peut, à ce titre, être qualifié de « petit patrimoine »;

Que la Ville de Paris s'attache, depuis le début de la mandature, à protéger et valoriser ce « petit patrimoine », comme en atteste la création récente d'un Observatoire du même nom.

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement, et des élu.e.s du groupe Paris 11 en Commun;

EMET LE VŒU :

Que la Ville de Paris sollicite la Ministre de la Culture et la DRAC d'Île-de-France afin :

- Que la protection dont bénéficient les décors intérieurs et extérieurs du 45 de la rue Popincourt soit étendue à l'ensemble du bâtiment;
- Et, plus encore, que tous les moyens possibles de protection soient étudiés, et ce, jusqu'à envisager une instance de classement au titre des Monuments Historiques.

Résultat des votes :

Pour : Les élu.e.s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, du Groupe Ecologiste du 11^e, du groupe Communiste et Citoyen, du groupe Changer Paris, et M. Grégory MOREAU.

Le vœu est adopté à l'unanimité